

Les policiers et gendarmes décédés et blessés en 2018

En 2018, 25 policiers et gendarmes ont été tués durant l'exercice de leurs fonctions (contre 15 décès en 2017). Parmi eux, 11 étaient fonctionnaires de police. Quatre sont décédés en mission lors d'opérations de police et 7 sont morts en service, c'est-à-dire durant les heures de travail en dehors des missions opérationnelles. La gendarmerie compte 14 militaires décédés, dont 9 en mission.

Par ailleurs, 20 306 policiers et gendarmes ont déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités, que ce soit en mission de police ou durant les heures de service. Un peu plus de la moitié a été blessée en mission (53%), soit 10 790 agents actifs (6 002 policiers et 4 788 gendarmes). Ce nombre est en hausse de 15% comparé à l'année 2017. Par ailleurs, 9 516 policiers et gendarmes ont déclaré avoir été blessés ou s'être blessés en service en 2018 (respectivement 6 851 et 2 665), contre 8 930 en 2017.

Près de la moitié des gendarmes blessés lors d'opérations de police sont consécutives à une agression (48%). Ce chiffre est en augmentation de près de 20% en 2018. Concernant la police, le nombre de policiers blessés par arme recensés en mission connaît une hausse de 60% entre 2017 et 2018. Parmi les policiers blessés en mission, 64% assuraient des missions liées à la sécurité publique et 25% étaient affectés au sein de la Préfecture de police de Paris.

Les policiers et gendarmes décédés en 2018

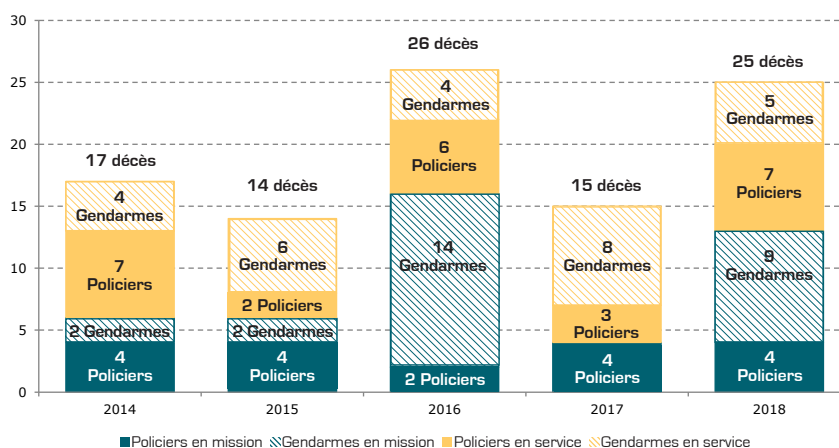
25 policiers et gendarmes sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions en 2018

Au cours de l'année 2018, la police et la gendarmerie nationales ont recensé 25 agents décédés parmi leurs effectifs. Ce chiffre est en hausse comparé à 2017, année durant laquelle 15 agents avaient perdu la vie. En 2018, le nombre de policiers et gendarmes décédés atteint un de ses plus hauts niveaux sur les cinq dernières années. Durant cette période, ce sont ainsi 97 policiers et gendarmes qui ont perdu la vie (45 en mission et 52 en service).

En 2018, 4 policiers et 9 gendarmes sont décédés à l'occasion de la réalisation d'une opération de police. Ces opérations de police correspondent aux missions de sécurisation des personnes et des biens à la charge des personnels des forces de sécurité. Il s'agit par exemple des missions de maintien de l'ordre, d'investigation, de sécurité publique, de prise en charge des personnes privées de liberté, de renseignement ou de police administrative. Ce chiffre est stable pour la police nationale, mais en hausse pour la gendarmerie qui n'avait compté aucun décès dans ces circonstances en 2017. Deux gendarmes sont notamment décédés suite à une agression.

À ces policiers et gendarmes morts en mission, s'ajoutent 12 agents décédés en service (7 policiers et 5 gendarmes), c'est-à-dire durant le temps de travail mais en dehors de l'exécution d'une opération de police. Les décès recensés en service regroupent à la fois les accidents survenus durant les heures de travail (formation, sport, etc.), de permanence ou d'astreinte, et les accidents de la circulation survenus lors des migrations pendulaires (trajets domicile-travail) [1].

1 Policiers et gendarmes décédés selon la nature de l'activité exercée



Source : Cabinet, Direction générale de la police nationale (extraction mai 2019) et Mission du pilotage et de la performance, Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN/MPP) (extraction mai 2019).

Note de lecture : Parmi les 25 policiers et gendarmes décédés en 2018, 7 policiers ont perdu la vie lors d'opérations ou de missions de police et 7 sont morts durant les heures de service ou sur le trajet domicile-travail.

Le nombre de policiers tués par arme en baisse en 2018

Parmi l'ensemble des fonctionnaires de police décédés en 2018, un a perdu la vie suite à l'usage d'une arme, qu'elle soit à feu, blanche ou par destination¹ (contre 3 en 2017). La police recense également le décès de 2 agents en mission, victimes d'un accident de la circulation, et d'un autre via un « autre procédé »².

En 2018, comme en 2017, concernant les policiers morts en service, durant les heures de service ou lors des trajets domicile-travail, aucun cas de décès par arme n'a été recensé. Deux agents ont cependant perdu la vie durant les trajets domicile-travail et 5 des suites d'actes fortuits.

En 2018, 9 gendarmes ont été tués en mission

Contrairement à l'année 2017 pour laquelle la gendarmerie nationale n'avait pas enregistré de décès en mission, elle en compte 9 en 2018. Il faut ajouter à ces 9 victimes 5 gendarmes tués en service (contre 8 en 2017). Concernant les décès survenus en mission, la gendarmerie recense 4 militaires victimes d'accident de la circulation et un gendarme décédé à la suite d'un accident de sport. Enfin, 3 autres ont perdu la vie en environnement de soutien, c'est-à-dire en dehors du cadre d'intervention et de réalisation d'une opération de police, hors agressions et accidents corporels de la circulation routière (ACCR).

Les blessures déclarées en 2018

Le nombre de policiers et gendarmes blessés augmente en 2018

Les forces de sécurité enregistrent 20 306 policiers et gendarmes ayant déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans le cadre de leurs activités en 2018. Cela représente 1 692 policiers et gendarmes blessés en moyenne chaque mois (55 par jour). Le nombre d'agents blessés sur un an est en hausse de près de 11 % comparé à 2017, année durant laquelle 18 316 blessés avaient été recensés. Depuis 2012, l'année 2018 affiche le nombre de blessés le plus élevé.

En 2018, la part des policiers et gendarmes blessés en mission est de 53 %, contre 51 % en 2017. On compte 10 790 agents blessés en mission (900 par mois) pour 9 516 blessés en service.

La hausse concerne tant les blessés en mission que les blessures en service. Toutefois, elle est plus élevée dans le premier cas (+ 15 %) que dans le deuxième (+ 7 %). C'est également l'année 2018 qui présente le niveau le plus haut des blessés en mission de police.

L'augmentation du nombre de blessés en mission concerne tant la police que la gendarmerie nationales. En effet, on constate une hausse de 16 % de policiers blessés (6 002 en 2018) et de 13 % de gendarmes blessés (4 788 en 2018).

En revanche, les tendances sont différentes pour les blessures en service. Ce nombre connaît sur un an une augmentation de 15 % dans la police (après une baisse 4 % en 2017) et une baisse de près de 11 % pour les gendarmes [2].

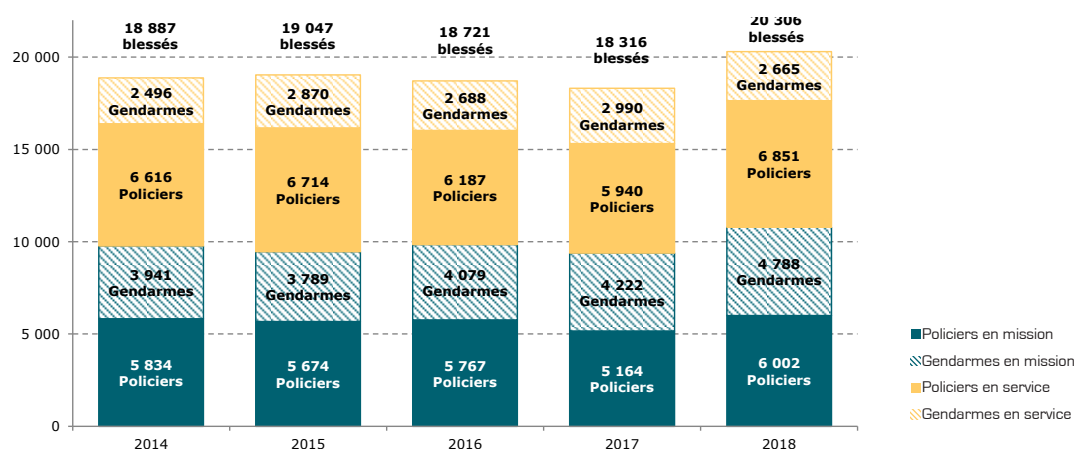
Le nombre de gendarmes blessés à la suite d'une agression augmente de près de 20 %

Sur l'ensemble des 7 453 gendarmes blessés en 2018, près de 65 % ont subi ces blessures en mission, c'est-à-dire durant l'exécution de leurs activités de police (4 788 gendarmes, dont 190 blessés suite à un accident de la circulation). Ce nombre est en augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces militaires blessés lors d'opérations de police, la gendarmerie nationale indique que, dans près de 48 % des cas, les blessures sont la conséquence d'une agression (2 306 gendarmes blessés). Le nombre de gendarmes blessés à la suite d'une agression en mission a augmenté de près de 20 %.

Par ailleurs, 2 482 militaires ont été blessés en environnement opérationnel lors d'opération ou de mission de police, en dehors des agressions. Cela représente 52 % des gendarmes blessés en mission en 2018. Par rapport à 2017, le nombre de gendarmes blessés dans ces circonstances a connu une augmentation de 8 % (2 296 blessés en 2017). Enfin, les gendarmes blessés lors d'ACCR représentent près de 4 % de l'ensemble des blessés en mission de police en 2018.

Un peu moins de deux tiers des gendarmes blessés en service l'ont été lors d'accidents de sport, premier poste dans les causes de blessures en service déclarées par les gendarmes, avec 1 691 militaires concernés (63 % de l'ensemble des blessés en service).

2 Policiers et gendarmes blessés selon la nature de l'activité exercée



Source : Cabinet, Direction générale de la police nationale (extraction mai 2019) et Mission du pilotage et de la performance, Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN/MPP) (extraction mai 2019).

Note de lecture : Parmi les 20 306 agents des forces de l'ordre blessés en 2018, 6 002 policiers et 4 788 gendarmes ont été ou se sont blessés en mission, et 6 851 policiers et 2 665 gendarmes l'ont été en service.

(1) Une arme par destination est caractérisée par un objet dont l'usage inapproprié le transforme en arme. L'article 132-75 du Code pénal précise qu'une arme est « tout objet conçu pour tuer ou blesser ». Il y est précisé que tout autre objet qui présente un danger est considéré comme une arme dès lors qu'il est utilisé pour tuer ou blesser [arme par destination].
 (2) Suite aux instructions du 10 octobre 2017 relatives au suivi statistique des personnels de la police nationale blessés et décédés, on distingue les blessures volontaires ou involontaires du fait d'un tiers.

Les ACCR survenus sur la voie publique en service concernent près de 4% de l'ensemble des blessés en service (114 cas). Les autres blessures ont eu lieu en environnement de soutien (en dehors des ACCR et des agressions) et concernent 860 gendarmes, soit un tiers des militaires blessés en service en 2018 [3].

Plus de policiers blessés par arme

La police nationale recense 12 853 agents blessés au cours de l'année 2018. Ce nombre est en hausse de près de 16% comparé à 2017, année durant laquelle 11 104 policiers avaient déclaré avoir été blessés ou s'être blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Parmi les agents blessés en 2018, 6 002 l'ont été dans le cadre d'une mission de police, contre 5 164 en 2017, soit une hausse de 16%. Depuis 2009, c'est la plus forte hausse annuelle enregistrée et le niveau le plus élevé.

Dans 11% des cas (contre 8% en 2017), les blessures ont été occasionnées à l'aide d'une arme: 666 policiers blessés par arme en mission, contre 418 en 2017. Là aussi, il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2009. Le nombre de blessés par arme en mission connaît ainsi une hausse de près de 60% entre 2017 et 2018.

4 320 policiers ont été blessés ou se sont blessés via «un autre procédé», soit 72% des personnels blessés en mission. Le nombre

de policiers blessés dans ces circonstances est aussi en baisse de 9% sur un an.

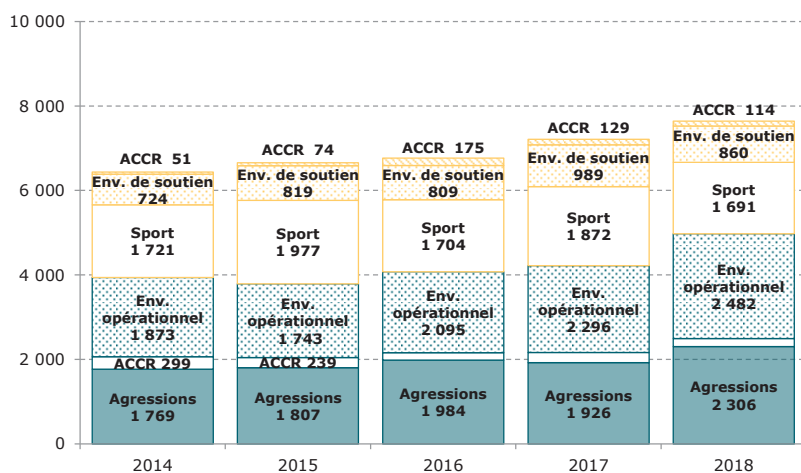
Les 1 016 autres policiers ont été blessés ou se sont blessés lors d'accidents produits de manière fortuite, soit 17% des personnels blessés en mission.

Parmi les 6 851 agents blessés en service, 41% l'ont été lors d'accidents produits de manière fortuite³. Ce type de blessures représente la première cause de blessures en service déclarées par les policiers, avec 2 801 fonctionnaires concernés.

Les accidents survenus sur la voie publique (accidents matériels de la circulation y compris lors des trajets domicile-travail) concernent un peu moins de 22% de l'ensemble des policiers blessés en service. Dans le détail, 14% des blessures ont eu lieu durant les trajets domicile-travail et 7% lors d'accidents de la circulation sur la voie publique.

Les accidents survenus durant les heures de sport (entraînement, compétition ou démonstration) ont concerné 1 192 policiers en 2018, soit 17% de l'ensemble des effectifs blessés, contre 1 212 blessés en 2017 [4].

3 Gendarmes blessés selon l'origine des blessures



Source: Mission du pilotage et de la performance, Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN/MPP) - extraction juin 2019.

Note de lecture: Parmi les 7 453 gendarmes blessés en 2018, 2 306 l'ont été suite à une agression en mission de police.

4 Policiers blessés selon les circonstances

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Policiers blessés	13 001	12 677	12 450	12 388	11 954	11 104	12 853
Évolutions (%)	+ 15,5	- 2,5	- 1,8	- 0,5	- 3,5	- 7,1	+ 15,8

En Mission	5 630	5 507	5 834	5 674	5 767	5 164	6 002
Armes	276	376	491	430	687	418	666
Autre procédé	5 354	5 131	5 343	5 244	5 080	4 746	4 320
Fortuit							1 016
En Service	7 371	7 170	6 616	6 714	6 187	5 940	6 851
Armes	27	41	64	128	184	209	223
Circulation	636	703	641	718	555	516	494
Sport	1 684	1 524	1 652	1 583	1 362	1 212	1 192
Trajet	974	1 040	1 000	968	879	865	978
Fortuit	4 050	3 862	3 259	3 317	3 207	2 898	2 801
Autre procédé						240	1 163

Source : Cabinet, Direction générale de la police nationale (extraction Juin 2019).

Note de lecture : parmi les 12 853 policiers blessés en 2018, 666 l'ont été suite à une agression par arme en mission de police.

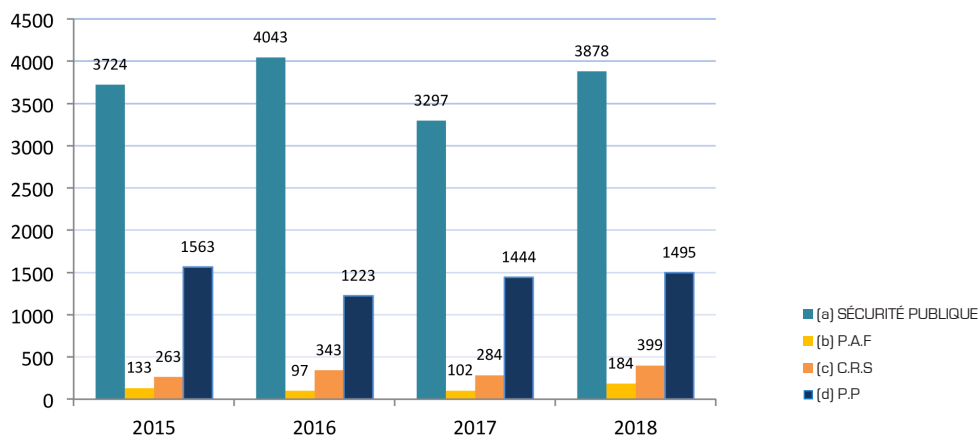
(3) Il peut s'agir de chutes, d'entailles, de piqûres, de pincements ou encore de contusions diverses.

Davantage de policiers affectés à la sécurité publique blessés

Parmi les 6002 fonctionnaires de la police nationale blessés en mission de police en 2018, 65% étaient en charge de la sécurité publique (en dehors de Paris), soit 3878 agents, tandis que 25% étaient affectés au sein de la Préfecture de police de Paris (1495 policiers). Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) concentrent quant à elles 7% des agents blessés (399 policiers), tandis que 3% appartiennent à la police aux frontières (PAF) (184 policiers) et moins de 1% sont issus d'autres unités. La hausse du nombre de policiers blessés en mission concerne tous les services [5].

Les blessures occasionnées en service touchent également l'ensemble des services de police. Dans 49% des cas, les blessés sont des policiers en charge de la sécurité publique (3364 agents), et 21% exercent à la préfecture de police de Paris (1459 agents). Par ailleurs, 16% des blessés (1107 agents) sont rattachés aux compagnies républicaines de sécurité (CRS). La police aux frontières (PAF) regroupe 5% des blessés avec 315 fonctionnaires ayant déclaré avoir été blessés ou s'être blessés en service. Les autres services de la police nationale totalisent 570 policiers blessés, soit près de 8% de l'ensemble des policiers blessés en service.

5 Évolution annuelle du nombre de policiers blessés en mission selon le service



Source: Cabinet, Direction générale de la police nationale (extraction Juin 2019).

Note de lecture: Parmi les policiers blessés en mission en 2018, 3878 assuraient des missions liées à la sécurité publique, 184 étaient attachés à la police aux frontières, 399 dépendaient des compagnies républicaines de sécurité, 1495 exerçaient à la préfecture de police de Paris et 46 étaient rattachés à d'autres services de la police nationale.

Point méthodologique

Le lecteur est invité à consulter l'ensemble des données de contexte disponibles relatives à cette étude dans le fichier Excel associé.

- Les décès ou blessures survenus en mission de police ont eu lieu lors de l'exécution d'une opération ou mission de police au cours de laquelle le fonctionnaire ou le militaire met en œuvre les prérogatives attachées à sa fonction. C'est par exemple le cas lors d'une intervention ou d'une interpellation, en service de police de la route, en maintien de l'ordre, dans le cadre d'une enquête judiciaire, lors d'un transfèrement, etc.
- Les décès ou blessures survenus en service ont eu lieu durant les heures de travail, de permanence, d'astreinte ou sur le trajet domicile-travail, mais en dehors d'une opération ou mission de police. Ces actes peuvent se produire de manière accidentelle ou non, et être causés par une tierce personne ou par le concerné lui-même.

Les données concernant la police nationale ont été transmises par le Cabinet du Directeur général de la police nationale.

Les statistiques concernant les décès sont traitées par le Service de veille opérationnelle de la police nationale (SVOPN). Ce service a pour mission de recueillir, vérifier, compléter, synthétiser et transmettre les informations collectées par les différentes directions centrales à la Direction générale de la police nationale.

Les chiffres relatifs aux blessures sont collectés par les Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), à partir des déclarations d'accidents de service. Toute blessure donnant lieu à déclaration, même sans arrêt de travail, est comptabilisée.

Concernant la gendarmerie nationale, les données mobilisées proviennent de la Direction générale de la gendarmerie nationale, et plus exactement la DPMGN.